



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Grangeneuve – Section Agriculture
Secteur Ressources – Aménagement du territoire

Rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

T +41 26 305 23 00
www.fr.ch/grangeneuve

Demande de permis de construire – Constructions agricoles, annexe AGR-12

Plan de financement et viabilité économique

En zone agricole, le législateur entend s'assurer que l'on ne construit que les bâtiments absolument indispensables dans la durée (art. 34 al. 4 let. c de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire). Ainsi, la viabilité à long terme de l'exploitation avec toute nouvelle construction et tout nouvel investissement doit être démontrée. L'examen de la viabilité doit être effectué dans tous les cas, même en cas d'autofinancement ; **il est indépendant d'une éventuelle demande d'aide financière au sens de la législation sur les aides structurelles.**

- ☐ Formulaire AGR-12 déposé dans FRIAC ☐ Etude économique déposée dans FRIAC
- ☐ Formulaire AGR-12 envoyé à l'adresse E-mail : ☐ Etude économique envoyée à l'adresse E-mail : grangeneuve-at-rp@fr.ch en date du : saisir la date d'envoi

1. Déclaration fiscale selon codes de l'avis de taxation, résultat comptable

1.1 Revenu imposable (code 7.910, y. c. éléments du conjoint)	Fr.		Année	
1.2 ./ dont revenu agricole (codes 1.310 à 1.330)	Fr.			
1.3 Fortune imposable (code 7.910, y. c. éléments du conjoint)	Fr.		Année	
1.4 Résultat de l'exercice agricole (moy. 3 dernières années)	Fr.			

NB: joindre une copie du dernier avis de taxation et du formulaire principal de la dernière déclaration d'impôt déposée

2. Plan de financement [Fr.]

2.1 Fonds propres :		
2.2 Hypothèque(s)	+	
2.3 Travaux personnels	+	
2.4 Crédit d'investissement / prêt sur fonds rural	+	
2.5 Subventions	+	
2.6 Autres fonds	+	
2.7 Total :	=	
2.8 Coût total de la construction :		

3. Viabilité économique après projet, supportabilité [Fr.]

3.1 Recettes supplémentaires liées au projet :		
3.2 Frais d'intérêts suite à l'augmentation de la dette	-	
3.3 Frais d'entretien du projet Bâtiments 2%, Installations- machines 3%	-	
3.4 Amortissements liés au projet Bâtiments 1.5 à 2%, Installations- machines 10%	-	
3.5 Coûts de main d'oeuvre supplémentaire éventuelle	-	
3.6 Autres dépenses privées supplémentaires AVS 10%, Impôts 20%	-	
3.7 Résultat de l'exercice après déductions des charges :	=	

3.8 Revenu non agricole complémentaire	+	
3.91 Consommation privée	-	
3.92 Autres dépenses	-	
Variation des fonds propres : 3.7 + 3.8 – 3.91 – 3.92	=	

Objectifs de développement de l'exploitation dans les 5 à 7 ans (augmentation, diminution, maintien) :

./ Surfaces en propriété et en location	↗ ☐	↘ ☐	→ ☐
./ Droits de production	↗ ☐	↘ ☐	→ ☐
./ Travaux pour tiers	↗ ☐	↘ ☐	→ ☐
./ Grandes cultures et cultures fourragères	↗ ☐	↘ ☐	→ ☐
./ Élevage d'animaux	↗ ☐	↘ ☐	→ ☐
./ Cultures spéciales	↗ ☐	↘ ☐	→ ☐
./ Autres domaines, revenu extérieur	↗ ☐	↘ ☐	→ ☐

Remarques :

Investissements nécessaires dans les 5 à 7 prochaines années (estimation des coûts en Fr.) :

./ Habitation, logement	
./ Mécanisation	
./ Bâtiments ruraux	
./ Achat de terres, quantité contractuelle du lait	
./ Investissements privés	

Documents à fournir :

- ☐ Copie du dernier avis de taxation
- ☐ Copie du formulaire principal de la dernière déclaration d'impôt déposée

Remarque :

Ceci n'est pas une demande d'aide financière. Pour toute demande d'aide financière, veuillez vous adresser au Secteur améliorations des structures par mail à l'adresse Grangeneuve Amélioration des structures: grangeneuve-as-sv@fr.ch et prévoir un délai d'attente.

Par sa signature, le chef d'exploitation et requérant atteste que les informations fournies ci-dessus sont exactes:

Lieu et date: _____ Signature: _____